****

**THÈME 4**

**Un syndicalisme de luttes et de propositions**

**pour défendre et promouvoir l'enseignement professionnel public**

**et ses personnels**

***Préambule***

*La crise sanitaire inédite de 2020 et la crise économique ont plongé des pans entiers des populations dans une grande précarité. Les pays qui ont le mieux résisté sont ceux dont les services publics et les systèmes de protection sociale sont les plus solides. La France aurait pu mieux amortir ce choc mondial mais elle a d’emblée pâti des politiques d’austérité qui ont fortement affaibli l’hôpital public. La crise a très vite révélé au grand jour des hôpitaux saturés et un manque criant de personnels soignants. La gestion de crise calamiteuse menée par le gouvernement : pénurie de tests et de masques, communication mensongère n’a fait que renforcer la défiance légitime de la population.*

*Les choix opérés dans « le plan de relance », en sortie de confinement, sont à l’opposé des besoins sociaux, économiques et écologiques. Les 180 milliards dépensés sous forme de défiscalisation ou d’aides aux entreprises sans contrepartie profitent essentiellement à celles les plus installées dans la finance mondialisée laissant pour compte les entreprises réellement créatrices d’emplois comme les PME-TPE et les artisans. Alors que la FP représente 20 % de l’emploi, aucune mesure n’est décidée pour un recrutement massif dans ses 3 versants. Pire, alors que les services publics ont démontré l’utilité sociale des métiers qu’ils englobent, le gouvernement persiste à les démanteler en mettant en œuvre sa loi TFP. Ces choix libéraux mènent à une aggravation alarmante du taux de pauvreté basculant 1 million de personnes supplémentaires dans la grande pauvreté fin 2020. La crise économique et sociale s’installe dangereusement sans qu’un infléchissement politique n’advienne. Aux crises sanitaire, écologique et économique s’ajoute une véritable crise démocratique.*

*D’abord orchestrée minutieusement par le gouvernement par l’exclusion progressive de décisions de tous les corps intermédiaires et parlementaires, le conseil sanitaire et le conseil de défense sont désormais les seuls acteurs à éclairer les décisions prises par le président Macron. L’ensemble de ces politiques autoritaires, liberticides et libérales sont le terreau idéal pour diffuser les idées d’extrême droite et instaurer un climat délétère mettant à mal le vivre ensemble et la laïcité.*

*Le syndicalisme doit prendre toute sa place pour dénoncer ces choix politiques et mettre en perspective des propositions et alternatives crédibles, protectrices de tous les salarié·es. Les luttes récentes contre les projets de régression sociale, la grève contre la réforme des retraites portée par une intersyndicale large et par un soutien massif de la population marquent la profonde colère des salarié·es et leur combativité. Ces batailles nous encouragent à poursuivre notre travail d’élaboration de revendications au service du plus grand nombre. Pour renverser les rapports de force, le syndicalisme doit être porteur d’un autre projet de société, d’un autre système de production au service des populations, de l’écologie et de l’égalité pour une société plus juste, plus solidaire, plus démocratique.*

**1. LE SYNDICALISME FACE AUX ATTAQUES LIBÉRALES DU GOUVERNEMENT**

**1.1. Les attaques contre l’ensemble des salarié·es**

**1.1.1.** Les attaques contre les droits sociaux

*1.1.1.1.* Depuis son élection, le président Macron et ses gouvernements accélèrent avec brutalité les politiques libérales en faveur des plus riches en réduisant toujours plus les droits des salarié·es et en orchestrant un véritable démantèlement des services publics et de notre système de protection sociale.

**La loi travail** imposée par ordonnances a permis de donner encore plus de libertés aux entreprises et de réduire toujours plus la protection et les droits des salarié·es : réduction de congés, augmentation du temps de travail, plafonnement des indemnités prudhommales, suppression des CHSCT...

**La loi TFP** remet en cause les principes même des services publics et le statut des fonctionnaires. Le recours accru aux contrats, les externalisations de services, les délégations de SP sont autant d’attaques qui réduiront les périmètres de l’action publique et renforceront les inégalités sociales et territoriales.

La loi sur l’assurance chômage comme le projet de réforme des retraites à points, si elles sont mises en œuvre, vont diminuer la protection sociale et paupériser la grande majorité de la société et tou·tes les retraité·es à venir. Ces deux projets doivent être abandonnés. La crise sanitaire a déjà fait basculer 1 million supplémentaire de personnes qui s’ajoutent aux 9,3 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté ; ces deux mesures aggraveraient encore cette situation dramatique.

*1.1.1.2.* Malgré la crise sanitaire, la gestion managériale et concurrentielle de l’hôpital public se poursuit. Le gouvernement et les ARS prévoient encore la suppression de centaines de lits d’ici 2022. Cette politique de restrictions budgétaires et de soumission à la rentabilité se fait au détriment de la santé des usager·es et des conditions de travail des personnels. Les premières mesures salariales arrachées par les mobilisations des personnels dans le cadre du « Ségur de la santé » restent insuffisantes. Il n’est pas proposé de plan massif de recrutement de personnel alors qu’il s’agit d’une priorité pour améliorer les conditions d’exercice des personnels et faire face aux besoins en santé des usager·es. De plus, aucun engagement n’a été pris sur l’arrêt des restructurations en cours et la réouverture de lits, services et établissements pour préserver le système de santé.

La 2e vague de Covid-19, pourtant annoncée comme inéluctable, n’a aucunement été anticipée et l’absence d’investissements d’urgence dans l’hôpital public place les personnels dans des difficultés professionnelles accrues.

*1.1.1.3.* Dans l’EN, la multiplication des réformes et des lois, notamment *Pour une école de la confiance, Pour la liberté de choisir son avenir pro*, et l’absence de politique budgétaire ambitieuse, contribuent à fragiliser toujours plus l’ensemble du service public d’éducation. La réforme de la formation professionnelle illustre clairement la volonté du ministre de l’affaiblir afin de la transférer à terme aux organisations patronales. Le gouvernement mène une véritable offensive contre le statut des personnels et les mesures déjà engagées dégradent la qualité des formations, les conditions de travail et dénaturent les métiers.

*1.1.1.4.* Les choix politiques de ce gouvernement renforcent la fragmentation du travail par le développement continu de la sous-traitance et de l’ubérisation, de l’auto-entreprenariat, de la délégation et de l’externalisation d’une partie des services publics. L’ensemble de ces choix politiques a déjà engendré une hausse des inégalités sociales, un accroissement de la précarité et la persistance du chômage de masse.

*1.1.1.5.* Les deux lois d’urgence sanitaire permettent aux entreprises de déroger toujours plus au Code du travail au détriment des droits des salarié·es (congés, temps de travail).

La crise économique qui s’installe, la multiplication des plans sociaux, le chômage qui s’accroît nécessiteraient de changer de modèle économique en lien avec les besoins sociaux et écologiques. Or le gouvernement maintient une politique économique libérale fondée sur l’offre et la défiscalisation aux entreprises, sans contrepartie sociale et écologique, permettant à celles-ci de bénéficier de l’argent public pour embaucher sur des contrats précaires. Sur les 180 milliards du plan d’urgence économique quasi rien n’est destiné à l’augmentation des salaires, à l’emploi et à la FP et aux mesures sociales.

Le plan jeunesse n’a pas permis d’amortir les effets de la crise économique sur le chômage des jeunes. Essentiellement basé sur des mesures de défiscalisation ou d’aides aux entreprises, il a pu constituer un effet d’aubaine pour les plus solides d’entre elles laissant les artisans, et les PME-TPE dans des difficultés accrues pour pouvoir embaucher. Les formations qualifiantes et diplômantes sont les grandes absentes de ce plan alors même que l’accès à un diplôme reste un des meilleurs remparts contre les risques du chômage. L’EN n’est évoquée qu’à la marge. Les crises sanitaires et économiques ont permis d’intensifier les attaques.

**1.1.2.** *Les attaques contre les libertés publiques*

Le gouvernement a instrumentalisé les attaques terroristes pour imposer dans le droit commun des dispositifs de l’état d’urgence comme l’élargissement de l’assignation à résidence pour les contestataires de ses politiques ou l’assouplissement des modalités concernant les perquisitions administratives. Il a profité des dénonciations contre le contrôle au faciès présentes lors des mobilisations contre le racisme pour imposer toujours plus de caméras dans les rues.

Malgré les vives critiques contre les violences policières appuyées par des témoignages et des images qui ont permis d’incriminer des policiers du fait d’actes violents, le gouvernement a relancé sa loi dite « de sécurité globale ». Cette loi est un paravent pour transférer de plus en plus d’activités à la sécurité privée et à la police municipale. De plus, elle s’inscrit dans une logique de suppressions d’emplois publics. Dans un rapport, le haut-commissariat aux droits de l’homme de l’ONU va même jusqu’à incriminer la France sur cette loi. Le SNUEP-FSU demande l’abandon de ce projet de loi.

Le projet de loi « confortant les principes républicains », a été examiné en conseil des ministres le 9 décembre 2020.

*Quelles analyses du SNUEP-FSU ?*

**1.1.3.** Attaques contre le syndicalisme, contre les corps intermédiaires et la démocratie

Les gouvernements pratiquent un mépris affiché du dialogue social tant auprès des syndicats, des parlementaires que des acteurs territoriaux.

La loi TFP, comme la loi travail, poursuit l’objectif de réduire le périmètre de l’action syndicale. La réduction drastique des compétences actuelles des CAP comme la transformation des différentes instances du dialogue social (CT, CHSCT) sont des éléments pour écarter les personnels du syndicalisme et le réduire en un simple commentateur des décisions politiques. En mettant fin au paritarisme, les gouvernements Macron attaquent le pacte républicain issu du Conseil National de la Résistance. Il laisse la main à une administration toute-puissante, aux ordres, sur la gestion des carrières des fonctionnaires, en toute opacité et de façon arbitraire.

Les critiques contre l’affaiblissement de notre démocratie se sont encore accrues tout le long du quinquennat. La discipline parlementaire est entravée du fait du nombre conséquent de lois qui surgissent et qui s’accumulent ne permettant plus d’assurer rigoureusement son rôle. La frange majoritaire de l’Assemblée nationale ne répond plus au nom de ses administré·es. Les débats ne sont pas menés dans l’intérêt des populations : certain·es parlementaires se pliant uniquement aux injonctions présidentielles. Le gouvernement évacue les débats et passe en force à coup d’ordonnance ou de 49.3, comme ce fut le cas pour le projet de loi sur les retraites à l’Assemblée nationale. Mais il entreprend aussi de véritables opérations de com’ avec des « Ségur » ou des « Grenelle », qui ne sont qu’un habillage pour faire passer les choix du président. Macron met en place des conseils « techniques » sur la santé puis sur la défense. Le conseil de défense, organe de guerre soumis au secret défense, est le seul acteur qui oriente les choix opérés par le président. Le Conseil des ministres devenant simple exécutant aux ordres de Macron. Les parlementaires ne sont même plus consultés. La crise démocratique s’est dangereusement aggravée depuis l’élection du président Macron. Toutes ces mesures et initiatives macroniennes discréditent le politique et la démocratie. Pour le SNUEP-FSU la démocratie parlementaire doit reprendre toute sa place.

**1.2. Bilans des actions syndicales**

Dans ce contexte d’attaques frontales contre l’ensemble du monde du travail, les mobilisations syndicales ont été nombreuses et ininterrompues : loi travail, hôpital public et Ehpad, emploi public-privé, égalité F/H, climat, contre le racisme et les violences policières, réforme des retraites.... Ces mobilisations sont des indicateurs d’un mouvement de fond contre l’ultralibéralisme, pour l’égalité des droits de tou·tes, et pour la démocratie.

**1.2.1.** Un paysage syndical divisé : quel rôle de la FSU ?

Contre la réforme des retraites, l’unité portée par l’intersyndicale interpro FSU- CGT-Solidaires-FO-CFECGC et les syndicats lycéens et étudiants a entraîné les salarié·es et la jeunesse dans une longue mobilisation. Dans l’EN, les taux de grève sont montés jusqu’à 75 %. Si la grève reconductible menée dans les transports n’a pas été élargie, les formes de luttes alliant journées de grève et actions symboliques et festives (avocats, opéra de Paris, cortèges féministes...), ont permis avec une formidable inventivité de tisser les solidarités, de rétablir un rapport de force et de remettre le syndicalisme de lutte au premier plan. Cette interprofessionnelle a néanmoins éprouvé des difficultés à se maintenir pendant et après le confinement malgré les sujets de luttes convergentes (crise économique, chômage, restriction des libertés publiques...).

Les intersyndicales, dans tous leurs champs d’actions, éprouvent des difficultés réelles à mener le plus largement les combats nécessaires et font face à une division public-privé où l’action est rendue difficile par l’éclatement des statuts. Les stratégies parfois très opposées des différentes OS entravent la possibilité de créer l’unité, condition importante pour renverser le rapport de force en faveur de mesures et de lois progressistes pour l’ensemble des salarié·es. Malgré le mépris gouvernemental pour les OS, la CFDT s’obstine dans sa volonté d’être présentée comme le syndicat « responsable » et proche des gouvernants tentant souvent d’emmener l’UNSA sur ses positions d’accompagnement de la politique gouvernementale. De l’autre côté, la stratégie très offensive mais parfois trop verticale de la CGT et de Solidaires ne trouvent pas écho chez les salarié·es et les appels à mobilisation, souvent justes idéologiquement, sont peu suivis. FO reste quant à lui sur des positions trop souvent clivantes ne permettant pas d’obtenir une unité large. Dans ce contexte difficile, la FSU joue et doit continuer de jouer son rôle unitaire historique pour tenter de rassembler. Ces dernières années, force est de constater que la construction et la réalisation de l’unité a été très difficile.

Hormis cet objectif, la pérennité des intersyndicales est aussi un élément important dans la construction des luttes.

L’intersyndicale FP qui avait démarré dans l’unité la plus large au début du projet de loi TFP poursuit ses expressions communes mais de manière plus restreinte : elle reste un atout important sur les sujets droits des personnels auprès de la DGAFP mais peine à construire et rassembler au-delà de ce sujet. L’intersyndicale Éducation a joué tout son rôle contre la loi *Pour une école de la confiance* (2019) dépassant souvent des clivages idéologiques entre OS. Sur la question sanitaire, elle a réussi à rassembler largement parfois. Elle a notamment obtenu de premières inflexions en novembre 2020 dans les lycées. Relancée par la FSU sur les questions salariales, de moyens et de métiers, elle sera un enjeu majeur pour contrer les projets de transformation profonde de nos métiers et pour peser sur la revalorisation.

Le projet de recomposition syndicale n’a pas évolué depuis le congrès impliquant des forces parfois très éparpillées. Les accords de Bercy appliqués à la lettre par ce gouvernement éloignent souvent la FSU des négociations majeures.

*Quelles perspectives pour la FSU : doit-elle se rapprocher d’une organisation existante dans le but de fusionner ? Doit-elle renforcer des expressions / actions / documents communs avec une ou plusieurs organisations ? Doit-elle créer un nouvel outil syndical avec d’autres ?*

**1.2.2.** Dans le cadre des mouvements émergents ou celui du renforcement des mouvements existants

*1.2.2.1. Enjeux et limites des collectifs*

Des collectifs émergent sur des problématiques sociales comme sociétales. En 2018, les GJ ont représenté une séquence importante du mouvement social en se distinguant par leur détermination et leurs formes d’actions inhabituelles. Ils ont été les premiers à fragiliser le gouvernement et à arracher des moyens pour le pouvoir d’achat. Force est de constater que pour beaucoup, et malgré les revendications communes, les syndicats ne les avaient pas atteints/convaincus d’entrer dans les luttes convergentes. En revanche, d’autres revendications comme celle concernant le refus de la fiscalité ou certaines positions étaient éloignées des valeurs portées par les OS. Même si sur certains lieux ou avec certains groupes de GJ, des convergences avec les syndicats ont pu avoir lieu, la défiance des deux côtés n’a pas été levée dans sa globalité. Pourtant ces convergences sont indispensables pour renverser les rapports de force en faveur de mesures pour une société juste, égalitaire et démocratique.

*1.2.2.2.* Dans les lycées, dans les universités, contre la réforme des retraites, mais aussi sur des problématiques globales comme le climat, le racisme, les violences policières, les jeunes se mobilisent de plus en plus souvent sur des revendications qui rejoignent les nôtres. Ces mouvements inquiètent et sont violemment réprimés. La spontanéité et la vitesse dans l’organisation des mobilisations doit interpeller. Cependant et pour beaucoup, l’engagement reste épisodique et ne se traduit pas toujours par un engagement pérenne dans une organisation collective et structurée.

*1.2.2.3.* Les revendications féministes sur l’égalité professionnelle, contre les violences sexistes et sexuelles, sont devenues incontournables depuis les mobilisations mondiales. Le syndicalisme n’est ni resté éloigné ni spectateur des diverses actions et a réussi à s’inscrire dans les dynamiques. Le travail en commun entre les organisations syndicales et féministes entamé depuis très longtemps a permis ces convergences et la prise en compte des problématiques féministes dans les revendications syndicales au quotidien. Chacun·e sait que les droits féministes ne sont jamais acquis et qu’il est important de garder notre vigilance pleine et entière pour renforcer cette transversalité revendicative dans toutes nos actions syndicales.

*1.2.2.4. Dans le cadre des collectifs qui ont émergé depuis la Covid-19 : CUSE (Plus jamais ça !)*

Le CUSE (collectif urgence social, urgence écologique) composé de 8 organisations syndicales et écologistes, (FSU, CGT, Solidaires, Confédération paysanne d’une part, Oxfam, Attac, les Amis de la Terre d’autre part) s’est construit pendant la crise sanitaire dans la foulée des mobilisations retraite et porte l’objectif de participer à la construction d’actions locales et nationales qui doivent conserver les équilibres et proposer des alternatives crédibles et concrètes. Il représente un cadre nouveau pour les mobilisations sociales. La tribune fondatrice, *Plus jamais ça !*, de ce collectif a été signée par 18 organisations. Le collectif a été interpellé par l’ensemble des organisations politiques qu’il rencontre en multilatérales. L’objectif étant de mesurer ce qui rassemble l’ensemble de ces acteurs. Malgré tout l’intérêt de ce collectif, les déclinaisons locales éprouvent de véritables difficultés à se mettre en place.

**1.3. Élections professionnelles**

**1.3.1.** 2018

Le SNUEP-FSU n’est pas la première OS des PLP mais des indicateurs indiquent une dynamique positive pour l’avenir.

Le SNUEP-FSU a maintenu sa progression tendancielle en obtenant une représentativité (16,39 %) et un nombre de voix (5 492) jamais obtenus. Cependant ce nombre de voix est à mettre en perspective avec l’augmentation de la participation. Sa représentativité s’accroît mais pas aussi vite qu’espéré. Hormis une section académique, aucune ne s’est effondrée lors des élections, contrairement aux deux premières OS (SNETAA-FO et CGT).

La contribution du SNUEP-FSU à la progression en nombre de voix de la FSU au CTM (+ 6 300) est bien supérieure au poids du syndicat dans la FSU et à celui des PLP dans le corps électoral. Malgré cette progression en nombre de voix, la FSU baisse légèrement en représentativité : - 0,6 point. Les syndicats de la FSU comptabilisent davantage de voix en CAP et CCP qu’en CTM. De 9 000 voix en 2011 puis 18 000 en 2014, l’écart est de 24 000 voix en 2018, soient 3,46 points. L’absence d’uniformité graphique dans les communications et professions de foi des syndicats de la FSU peut être une explication, les électeurs et électrices identifiant moins le lien syndicat-fédération. L’expression plus habituelle des syndicats plutôt que fédérale peut aussi l’être.

**1.3.2.** 2022

Les prochaines élections professionnelles marqueront un tournant dans la mesure de la représentativité du fait du regroupement de plusieurs corps dans une même CAP. Le ministère envisage une seule CAP pour les enseignant·es de 2d degré et les CPE. Cela percute nos habitudes de campagne par syndicat et nous oblige à une stratégie et une campagne commune avec les syndicats concernés (SNEP, SNES, SNUipp, SNESUP). La place du SNUEP-FSU dans les futures CAP n’est pas garantie et, pour aller plus loin, celle de représentant·es des PLP et CPE non plus. Si le syndicat devra se faire une place sur les listes communes et dans les CAP, un fonctionnement intersyndical avec les syndicats de la FSU est à construire.

Dès la fin de l’année scolaire, le SNUEP-FSU doit participer à une coordination des SN de la FSU concernés, comme elle peut exister pour les élections au CTM. Les sections académiques devront être actrices de telles coordinations dans les académies. L’objectif est d’avoir une représentation des PLP par la FSU à toutes les CAP.

**2. QUELLES PERSPECTIVES UNITAIRES POUR LA FÉDÉRATION ?**

**2.1. Œuvrer à la réunification syndicale : rôle de la FSU**

**2.1.1.** Depuis ses deux derniers congrès (2016, 2019) la FSU s’est mandatée pour créer les conditions d’un rassemblement du syndicalisme de transformation sociale, d’abord avec ses partenaires privilégiés CGT et Solidaires, puis en élargissant aux forces syndicales qui portent un syndicalisme émancipateur pour des changements profonds de société. Il y a urgence à renforcer le syndicalisme de lutte et de transformation sociale.

**2.1.2.** Il est primordial de travailler à la construction d’un nouvel outil syndical et aux étapes qui peuvent y conduire, et ce sans mettre de limites aux forces qui pourront y participer. Il est impératif de travailler à un rapprochement durable avec les organisations qui le souhaitent, sans exclure quiconque et sur la base de ces orientations partagées.

**2.1.3.** Il est impératif de mettre en place une démarche à tous les échelons des organisations concernées, du national au local, de l’interprofessionnel au catégoriel. Cela peut déboucher sur la mise en place de structures de coordination des instances syndicales comme par exemple des comités de liaison permanents.

La FSU propose que se tiennent des États généraux du syndicalisme de transformation sociale. Le SNUEP-FSU participera à l’organisation de ceux-ci et encouragera ses militant·es à s’y investir En effet, cette « construction structurelle » ne fera sens et ne sera possible que si le syndicalisme s’appuie fortement sur le terrain, sur ses adhérent·es, en accord avec sa base. C’est au plus près des salarié·es, des sans-emploi, des retraité·es et en partant de leurs réalités quotidiennes, que le syndicalisme reprendra ancrage dans la population.

**2.1.4.** Par une pratique commune au plus près du terrain, il est possible de dépasser les appréciations différentes, les réticences pour avancer ensemble et construire du commun.

*Dans ce contexte, comment le SNUEP-FSU peut-il contribuer à cette réunification dans la fédération mais aussi dans l’enseignement professionnel ?*

**2.2. Quelle stratégie d’actions fédérales dans ce paysage syndical divisé ?**

Les salarié·es ne comprennent pas, la plupart du temps, les divisions entre les OS. Plutôt que de regarder ce qui nous divise, les OS pour être plus efficaces auraient intérêt à mettre en avant ce qui les rapprochent. L’unité d’action permet ce travail de rapprochement en établissant des plateformes revendicatives qui parlent au plus grand nombre. L’unité d’action doit rester une priorité de la FSU. Elle est souvent un facteur de réussite des mobilisations. L’unité doit donc être recherchée au maximum, sur la base de revendications précises. La FSU doit néanmoins prendre ses responsabilités là où elle est en capacité de créer des mobilisations qui permettent d’obtenir des avancées pour les salarié·es. Au-delà de l’unité syndicale, la FSU doit aussi renforcer ses alliances avec d’autres types de partenaires sur des objectifs et des actions communs et concourir au rassemblement des luttes portées par les mouvements sociaux (luttes pour les droits sociaux, les droits des femmes, le climat, les migrant·es, les libertés publiques...).

**2.3. La FSU et les autres acteurs du mouvement social : résister ensemble !**

**2.3.1.** La FSU est membre fondateur de nombreuses organisations présentes dans le mouvement social (Attac, Fondation Copernic, MRAP, RESF, organisations de jeunesse, organisations féministes, écologistes...). Elle doit poursuivre et renforcer le travail commun avec ces organisations.

**2.3.2.** Rapports FSU et partis / mouvements politiques

Dans la période qui s’engage, la FSU, à tous ses niveaux d’intervention, doit multiplier les rencontres avec les partis politiques pour mettre en avant les propositions qu’elle porte pour des services publics renforcés, pour l’École et la société. Elle doit aussi, à son échelle, initier des débats larges et des initiatives unitaires (meeting, états généraux...) sur le long terme pour favoriser l’émergence d’alternatives mobilisatrices et porteuses d’avenir. Dans le respect de l’indépendance et des mandats de chacun, il faut s’atteler aux discussions et aux débats et continuer d’approfondir les échanges afin que nos revendications aboutissent dans les politiques menées.

**2.3.3.** Collectif Urgences Sociales et Écologiques

Ce cadre nouveau prometteur éprouve des difficultés à se décliner localement. Les objets de mobilisations communs ont du mal à être identifiés et chaque organisation prise dans ses urgences n’a pas encore le réflexe d’élargir les luttes avec ce nouveau cadre. En mai 2021, des états généraux s’organiseront et la FSU doit prendre toute sa place dans cette dynamique sur les territoires.

*Comment renforcer les dynamiques locales ?*

**2.3.4.** La période écoulée est marquée par l’émergence de mobilisations hors des cadres syndicaux : GJ, Stylos rouges, collectifs locaux. Ces mobilisations doivent nous interroger sur nos modes de fonctionnement et nos modes d’action.

**2.4. Développer les structures de la FSU**

**2.4.1.** La FSU et ses syndicats nationaux doivent renforcer un véritable syndicalisme de terrain, au plus près des agent·es afin de gagner en représentativité et notamment dans la territoriale. Pour cela, elle doit être plus lisible en développant tous les secteurs de la FSU (éducation, droits des personnels, femmes, service public, international, droits et libertés, alternatives économiques...). Au-delà du travail des secteurs nécessaires pour trouver des positionnements entre syndicats nationaux, la FSU doit développer ses moyens de communication à destination du plus grand nombre. La FSU doit mieux porter à la connaissance des professions le résultat de ses luttes. Il faut continuer à populariser et démocratiser les mandats de la FSU.

**2.4.2.** Le renforcement de la fédération passe par le renforcement des syndicats nationaux au travers de campagnes d’opinion, d’adhésion. La FSU doit aussi renforcer ses actions auprès des non-titulaires. *La FSU et ses syndicats nationaux ne doivent-ils pas être plus solidaires entre eux pour aider au développement de certains moins ancrés ? Ne faut-il pas mutualiser plus une partie des moyens attribués aux SN pour développer ceux qui en ont besoin. Si oui, comment organiser cette solidarité ? Mise à disposition de DAS plus importantes ou mise à disposition de militant·es qui pourraient militer pour d’autres SN ? Des fusions pourraient-elle être aussi envisagées entre SN ?*

**2.4.3.** Ce renforcement passe aussi par le développement des sections fédérales locales, d’établissements, de services, des secteurs thématiques et la dynamisation des sections départementales mais surtout les CFR. En effet, les enjeux sont de plus en plus nombreux au niveau régional du fait des transferts de compétences (carte des formations, transport scolaire, orientation, apprentissage...). Les instances fédérales ne jouent pas complètement leur rôle délibératif mais elles sont un lieu très important d’échanges.

**2.4.4.** Dans les nouvelles régions, les nouveaux CFR ont été installés. La dimension de ces régions, la non-concordance des calendriers des instances de différents niveaux, rend plus difficile les réunions et le travail commun pourtant indispensables.

L’implication du SNUEP-FSU dans les CFR est nécessaire par leur périmètre mais ils ne doivent pas être délaissés par les autres SN, le manque de temps militant ne doit pas être un frein. Les nouvelles compétences de l’État au niveau régional nécessitent un renforcement de notre activité à cet échelon. Dans certaines grandes régions regroupant 2 ou 3 académies, il est impératif que les SA se coordonnent afin de porter les mandats du SNUEP-FSU sur la formation professionnelle.

Un certain nombre de militant·es du SNUEP représentent la FSU dans certaines instances régionales comme le CREFOP, CESER, SRIAS..., ceci permet de porter les mandats de la FSU et du SNUEP au niveau régional, elles peuvent ouvrir à la possibilité de temps de décharge.

*Concernant les CFR, faut-il les renforcer ? Si oui, comment et avec quels moyens ?*

**2.4.5.** Certain·es militant·es peuvent tout à fait s’investir dans les instances départementales de la FSU comme dans les CHSTD. Les SD de la FSU peuvent donner la possibilité de créer des liens avec les autres SN de la FSU et permettre de construire un travail fédéral. Une attention particulière doit aussi être apportée à la représentation du SNUEP dans les différentes instances fédérales afin d’éviter de couper les militant·es de la « base ». Ils·Elles porteront nos mandats au sein de celles-ci.

**3. LE SNUEP-FSU POUR UN SYNDICALISME ÉMANCIPATEUR DES PERSONNELS**

**3.1. Le SNUEP-FSU à l’initiative**

Le SNUEP-FSU n’a cessé d’être à l’initiative d’actions face à la succession des réformes et des mesures dans la voie professionnelle. Réactif, il a mené des campagnes d’information, il a impulsé des mobilisations tout en relançant régulièrement l’intersyndicale de la voie pro. Ces initiatives peuvent être mises à l’actif de la progression des adhésions. Le SNUEP-FSU maintient son mandat ambitieux voté à Dinard de doubler le nombre de syndiqué·es en 3 mandats et de devenir le 1er syndicat de la voie professionnelle. Si le SNUEP-FSU est le syndicat des PLP et CPE, il ne s’enferme pas dans cette seule dimension catégorielle, pour mener les batailles dans la voie pro et la bataille de la transformation sociale, la syndicalisation demeure un enjeu majeur.

Les élections professionnelles de 2018 ont permis encore au SNUEP-FSU de progresser. Cette progression électorale est le résultat de l’engagement au quotidien des militant·es à tous les niveaux. Pour gagner les prochaines élections, le SNUEP-FSU entend poursuivre son implantation et son développement.

*L’implantation du SNUEP-FSU est très variable d’une académie à l’autre. Devons-nous développer le travail entre les académies ? Si oui, comment ? L’augmentation du nombre d’adhérent·es est une nécessité car cela nous permet d’avoir plus de moyens militants et financiers. Cela permet aussi de partager les mandats que nous défendons par le plus grand nombre.*

*Le secteur syndicalisation a pris en charge, depuis 7 ans, le suivi de la syndicalisation, l’aide aux académies et a commencé à prendre en charge des formations. Doit-il poursuivre et développer cet axe « formation », et si oui, comment ?*

**3.2. Pour un syndicalisme au plus près des personnels**

Conseiller, accompagner et orienter doit permettre d’impliquer un maximum d’adhérent·es. Nous sommes des militant·es et pas des professionnels du syndicalisme. Nous sommes aussi et avant tout des professeur·es avec un service d’enseignement et nous partageons le même quotidien et les mêmes préoccupations que les collègues au sein de leurs établissements. Nos interventions auprès de la hiérarchie (établissement, DSDEN, rectorat ou ministère), se construisent à partir de la réalité du terrain. Le SNUEP-FSU est attaché à la proximité avec les collègues dans le respect de ses valeurs et de ses mandats. C’est pourquoi aucun·e militant·e, à un quelconque niveau, ne bénéficie d’une décharge totale ni ne bénéficie de compensations liées aux évolutions de carrière car aucun n’a 70 % ou plus en quotité de décharges.

**3.3. Faire vivre la démocratie au sein du SNUEP-FSU**

**3.3.1.** Le SNUEP-FSU est structuré à tous les niveaux (établissements, départements, académies). Le SNUEP-FSU doit encourager la réunion régulière des instances. Il doit impliquer davantage les syndiqué·es et ainsi renforcer son intervention dans les établissements.

**3.3.2.** Renforcer l’accompagnement et la formation pour impliquer davantage les militant·es. Constituer des binômes (militant·es aguerri·es et militant·es débutant·es) sur les suivis des dossiers, peut permettre de responsabiliser davantage de camarades, afin de préparer les nécessaires relèves.

**3.3.3.** Lors des confinements de 2020, les réunions des instances se sont déroulées en distanciel. L’absence de réunions physiques n’a pas figé le fonctionnement du SNUEP-FSU. Ce mode de réunion peut être un complément pour le travail syndical : quand il y a peu de points à étudier, travail en petit groupe pour préparer une instance, secteur, un GT... Pour permettre aux militant·es éloigné·es géographiquement de participer aux débats, nous devons réfléchir à mixer, de manière exceptionnelle, le présentiel et le distanciel au sein d’une réunion en fonction du type de réunion, du nombre de participant·es et du matériel.

**3.4. Renouveler, développer le SNUEP-FSU**

**3.4.1.** Chacun·e doit être acteur/trice et construire le syndicat à son niveau et à son échelle. Agir au sein du syndicat n’est pas réservé à quelques-un·es mais doit être l’affaire de tous et toutes, quel qu’en soit son niveau d’implication et son expérience.

**3.4.2.** Instituer un colloque ou une journée d’étude annuelle

Prendre le temps de la réflexion sur l’ensemble des sujets en lien avec la voie professionnelle, ritualiser un rendez-vous annuel d’étude et de formation, est incontournable dans notre développement. Le SNUEP-FSU mettra en place un GT afin d’organiser dès l’année scolaire 2021/2022 une première session.

**3.4.3.** La formation syndicale est indispensable pour les adhérent·es, pour les militant·es et pour l’ensemble des agent·es de notre champ de syndicalisation. Les formations syndicales lors des stages, des instances, etc. permettent de se constituer un « bagage » quel que soit le niveau de militantisme.

**3.4.4.** L’expérience acquise par nos camarades retraité·es bénéficiera aux nouveaux et nouvelles adhérent·es mais aussi à tout·es les militant·es. Pour cela le SNUEP-FSU doit renforcer la syndicalisation des retraité·es et encourager leur participation aux instances.

Pour renouveler et développer le SNUEP-FSU, nous devons être réactifs aux questions posées par les collègues et les adhérent·es. Il faut personnaliser les réponses, à l’heure où les communications numériques (OSTIC) inondent les boîtes méls, une réflexion sur les canaux de diffusion et le sens que nous voulons lui donner s’impose plus que jamais. La communication reste essentielle et incontournable.

Les méls et les SMS doivent être utilisés de façon mesurée et avec une stratégie réfléchie afin de ne pas être banalisés. Le phénomène de saturation doit absolument être évité. La communication doit donc être personnalisée et surtout réciproque pour développer, créer et entretenir des liens plus forts et plus personnalisés bien au-delà d’une simple relation syndicale. Cela renforcerait aussi le sentiment d’appartenance à notre organisation pour fidéliser les adhérent·es et les inciter à militer.

*La communication papier vous semble-t-elle importante pour mieux diffuser les informations et analyses syndicales ?*

*Les nouveaux entrant·es dans la voie professionnelle découvrent un métier qui devient progressivement très prescriptif. Quelle stratégie développons-nous pour accompagner ces nouveaux collègues ?*

*Compte-tenu de l’importance du développement de la précarité parmi les PLP, une précarité appelée à s’accélérer encore avec la TFP, quelle stratégie mettons-nous en œuvre pour développer la syndicalisation des non-titulaires ?*

**3.5. Les outils de lutte, les moyens d’action**

Pour nous défendre, nous avons besoin de construire un rapport de force en notre faveur. Pour cela nous ne devons négliger aucun terrain, aucun outil, aucune arme. Il faut renforcer tous les moyens à notre disposition : HIS (utiliser les temps dédiés partout et tous les mois), pétitions, grève, manifestations, rassemblements... et utiliser tous les outils d’animation et de réunions : mémentos, vidéos, fiches, diaporamas, tracts, stages...

Nous devons donc occuper des terrains :

**-** revendicatif : pour les salaires, nos postes, nos statuts, nos conditions de travail et un projet éducatif ambitieux pour les élèves. Pour une répartition des richesses plus juste, pour une société juste, démocratique et égalitaire, pour la fin du capitalisme.

**-** administratif : utiliser les audiences au sein des établissements, comme dans les rectorats, les DSDEN, les ministères et auprès des régions, etc.

**-** politique : renforcer les liens avec les autres OS, associations, collectifs...

**-** juridique : nous ne devons négliger aucun terrain ni aucune arme pour nous défendre face à notre employeur.

Alors que l’État, notre employeur, piétine les OS, veut isoler chacun de nous face à lui, multiplie les injonctions contradictoires, nous inonde de tâches supplémentaires, les outils traditionnels des syndicats français sont indispensables mais parfois ne suffisent plus. Nous devons aussi utiliser le terrain juridique. Les recours juridiques sont d’abord des recours individuels. Nous devons continuer à proposer des modèles de demande de recours (mutations, rendez-vous de carrière, droit de retrait...), et inviter davantage de collègues à le faire. Il nous faut aussi préparer des recours plus musclés auprès des instances juridiques : TA, Conseil d’État (comme cela a été fait pour les restrictions du droit de manifestation) ou autres.

Le SNUEP-FSU doit engager une collaboration avec un·e ou des avocat·es pour obtenir de l’aide dans les démarches relevant du juridique lorsque l’action traditionnelle ne suffit plus.

***ZOOM***

**Quelles perspectives de recomposition pour le SNUEP-FSU ?**

**La loi TFP** a engendré de profondes modifications notamment sur l’organisation des prochaines élections professionnelle. Les CAP PLP seront regroupées dans une CAP 2d degré. Les votes aux CT comme aux CAP se feront sur le sigle FSU. Comment renforcer les votes pour le SNUEP-FSU alors que pour certaines OS de l’enseignement professionnel ce vote restera sur le même sigle (UNSA, CGT, CFDT) ? Les autres syndicats de l’EN de la FSU auront cette même problématique.

La loi TFP acte la fin du paritarisme avec la mort des CAP par corps. Cependant, les instances représentatives nouvelles nous obligent à renforcer le travail fédéral et d’abord avec nos camarades FSU dans nos structures, établissements et services, avec les 9 de l’éduc’ et de façon plus rapprochée ceux du SNES et du SNEP.

**Mutualisation des moyens syndicaux**

Nous publions déjà avec le SNES et le SNEP les revues mutations, les mémos AED, stagiaires, etc. *Devons-nous aussi développer le travail en commun pour la communication, la formation, certains secteurs, etc. ?*

Sachant que ces activités sont chronophages pour nos syndicats.

Un partenariat plus étroit avec le SNES et le SNEP doit permettre un maillage territorial FSU plus important, notamment auprès des adhérent·es isolé·es afin de lutter contre les déserts syndicaux. Un travail en commun, SNUEP, SNES, SNEP, SNICS, SNASUB... éviterait aux adhérent·es de se sentir trop seul·es et de développer un sentiment d’appartenance et des actions fédérales plus fortes.

**Renforcer nos liens avec le SNES était souhaitable, cela devient une évidence aujourd’hui**

*S’agit-il de créer un vaste syndicat FSU du secondaire ?*

*De former un groupement Enseignement Pro au sein du SNES ?*

*De renforcer notre partenariat SNUEP - SNES - SNEP dans les futures CAP ?*

*De renforcer le travail avec les 9 syndicats de la FSU de l’EN dans les instances départementales et académiques (CTA, CAEN...) ?*